

Compte rendu du Conseil Municipal du 31 août 2020

2020ko agorrilaren 31ko Herriko Kontseilua

Présents / Hor zirenak : Mmes DARGUY, DUHALDE, ECHEVERTZ, ETCHEVERRY, OXARANGO, PEREZ, SABALOUE et MM. BARBIER, BARNECHE, GASTAMBIDE, HERNANDEZ, MONGABURE, OTEIZA, PARACHOU

Absents excusés / Ezin etorria jakinarazia zutenak : BISCAY

Secrétaire de séance : SABALOUE Virginie

Le conseil municipal d'Ayherre s'est réuni le 31 août 2020 et à délibéré comme suit :

1. Décision modificative au budget principal

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	
2315 – Voirie communale – Opération 143	-2500
2313 – Accessibilité handicapés-Mairie – Opération 172	2000
27638 – Autres établissement publics	500
TOTAL	0

2. Désignation d'un conseiller municipal pour la commission de contrôle des listes électorales

La commission de contrôle des listes électorales est chargée de statuer sur les recours administratifs préalables et de s'assurer de la régularité des listes électorales.

Le rôle du Maire est de statuer seul lors des demandes d'inscription sur les listes électorales, de même que pour les radiations.

La commission de contrôle est composée de trois membres :

- Un délégué de l'administration désigné par le Préfet
- Un délégué désigné par le tribunal de Grande Instance
- Un conseiller municipal désigné par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal à l'unanimité désigne Mme DARGUY Anne Marie représentant du Conseil Municipal au sein de la Commission de Contrôle des listes électorales qui siègera à partir du 1^{er} septembre 2020.

3. Cession locaux commerciaux situés en partie basse de Gozategia à la société NEC HYGIENE ET SERVICES

Mr FAURE Benjamin gérant de la société NEC HYGIENE ET SERVICES (Activités de dégraissage hotte et cuisine, ramonage, démoissage toiture, nettoyage industriel, dératisation, désinfection etc..) souhaite acquérir deux lots de 60 m2 afin d'y installer son dépôt professionnel.

Proposition de prix à hauteur de 55 000€ (2 x 27 500€)

4. Cession locaux commerciaux situés en partie basse de Gozategia à la société TEC SERVICE

Monsieur LESIEUR gérant de la société TEC SERVICES, souhaite acquérir un autre lot de 60 m2. Proposition de prix à hauteur de 27 500 €. (avec le premier lot accordé Total de 52 500 €)

5. Travaux GOZATEGIA (Division en plateaux à aménager)

Suite à la procédure de consultation par voie de procédure adaptée dans le cadre des travaux de Gozategia, proposition d'attribuer les marchés à :

LOT	DESIGNATION DES LOTS	ENTREPRISES	MONTANT H.T
1	Gros œuvre	SARL GAMIETA	25 736.65 €
2	Menuiseries extérieures	LABASTERE	26 554.48 €
3	Plâtrerie	BERHONDO	9 673.60 €
4	Peinture	SARL PEYO INDART	2 910.00 €
5	Electricité	ETCHEPARE	11 278.00 €
6	Enseigne	YES	10 263.00 €
			<hr/> 86 415.73 €

6. Désignation des membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Pour la création et la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), chaque Commune est sollicitée afin qu'elle désigne son représentant titulaire et son représentant suppléant à la CLECT ; ceux-ci devant être membres du Conseil Municipal.

Pour mémoire, cette commission procédera à l'évaluation du montant des charges et des recettes financières transférées à la Communauté d'agglomération et correspondant aux compétences dévolues à la Communauté d'agglomération.

Le Conseil Municipal désigne en tant que représentants de la Commune au sein de la CLECT,

- Frédéric HERNANDEZ, représentant titulaire,
- Samuel BISCAY, représentant suppléant.

7. Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Mme GABARRUS, receveur principale demande l'admission en non-valeur d'une somme de 664.67€.

Considérant que cette somme n'est point susceptible de recouvrement ; que Mme GABARRUS justifie, conformément aux causes et observations consignées dans le dit état, soit de poursuites exercées sans résultat, soit de l'impossibilité d'en exercer utilement, par suite de disparition, faillite, insolvabilité des débiteurs,

Le Conseil Municipal décide d'admettre en non valeur, sur le budget de l'exercice 2020, la somme de 664.67€

8. Règlement de l'espace cinéraire (cf règlement ci-joint)

- Jardin du souvenir
- Espace dédié aux cavurnes

9. Incorporation de la voie « Bikaldegiko bidea » dans la voirie communale

Une délibération a été prise le 17 mai 2010 pour incorporer dans la voirie communale le chemin d'accès destiné à desservir 3 lots constructibles au lieu-dit Gaineko plaza sous réserve que le chemin soit cédé à la commune en bon état (revêtement en tricouche réalisé). Ces travaux étant réalisés, les propriétaires demandent à la commune d'effectuer les démarches nécessaires pour incorporer cette voie dans la voirie communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir largement délibéré décide l'acquisition à titre gratuit des parcelles cadastrées A 1211 et A 1212, situées sur la commune d'AYHERRE, d'une superficie respective de 7 a 40 ca et de 40 ca, appartenant aux consorts TREQUESSER- DIRASSE-LOUISIN et précise que cette voie sera dénommée Bikaldeko Bidea.

Questions diverses :

- Résultat officiel du dernier recensement **1 114 Aihertars**
- Travaux Accessibilité handicapés et rénovation mairie – Validation du projet B
Décision soumise à la commission accessibilité de la CAPB-exemplaires d'esquisses de plans ci-joints...
- Prise en charge animaux errants : suite à de fréquentes sollicitations, la question se pose d'une adhésion à l'association Txakurrak - Refus pour le moment mais demande aux villageois de l'aide et du bon sens pour traiter et éviter ces problèmes qui sont bien lourds à gérer.
- Prise en charge désinsectisation frelons, proposition de mettre des pièges en place au printemps à titre préventif, mode d'emploi sur le bulletin-
- Tirage au sort jurés d'assises : Mme OTONDO Sonia et Mr LAHIRIGOYEN Gabriel ont été désignés pour être sur la liste préparatoire

- Création de l'Association transport solidaire : Mr Yves Martin, habitant à Ayherre, propose la mise en place d'une structure associative visant à organiser et proposer de l'aide aux déplacements
- Conditions d'utilisation du trinquet et des salles communales à adapter aux contraintes sanitaires avec une remise en route début septembre.
- Les travaux de la nouvelle cantine municipale sont pratiquement terminés et elle ouvrira pour la rentrée scolaire, ce qui est très appréciable.
- Lecture du courrier de l'association IZPINDAR (développement des énergies renouvelables) dont deux membres du bureau sont Aihertars (Mrs Hegoburu Daniel et Lahirigoyen Emmanuel) et rendez vous à proposer pour plus d'informations
- PLUI informations sur les recours gracieux et la Position de l'Etat qui conteste la légalité du PLUI voté le 22 Février. Deux positions antagonistes puisque les recours exigent la constructibilité de nouvelles zones mais l'Etat décrète que trop de zones sont déjà ouvertes.
- Informations sur Capb et rôle du Maire - Mr Le Maire aura à charge pour 3 ans l'animation du pôle territorial d'hasparren et à ce titre sera membre du Conseil executif de la Capb
- **Proposition d'un café citoyen Dimanche matin 06 Septembre de 09h à 11h à Gozategia** et si, intérêt des producteurs Aihertars, mise en place d'un marché le dimanche matin 27 Septembre avec les associations.

Fin de la séance à 22h30,

Le Maire Arño Gastambide